



- le déminage, une aide médicale, la fourniture d'une assistance alimentaire d'urgence, etc.; il devrait renforcer encore davantage la capacité du ministère de la Défense nationale de se tenir en attente, prêt à agir, ainsi que le financement visant à permettre à des ONG clés de participer à la réaction initiale du Canada aux situations d'urgence;
- le Canada devrait élaborer ses normes et assurer la formation du personnel gouvernemental et de celui des ONG dans des domaines d'intervention cruciaux par l'intermédiaire d'organismes canadiens comme le Centre Lester B. Pearson de formation au maintien de la paix internationale, la Croix-Rouge canadienne, le Centre canadien du déminage international, CARE Canada, le Centre d'études de la politique étrangère, etc.;
 - le Canada devrait permettre le détachement pour des périodes d'une durée donnée d'officiers et de soldats des forces armées dans des ONG afin de rehausser leurs capacités;
 - qu'il s'agisse de renforcement de la confiance, d'interventions ou de la reconstruction, le Canada devrait financer d'abord des ONG canadiennes. Lorsque le Canada contribue à des organisations comme l'OEA, la Banque mondiale et le Fonds d'affectation spéciale pour le déminage de l'ONU, il devrait le faire au moyen de contributions en espèces acheminées par des ONG canadiennes. Si une capacité ou un service canadien est disponible, il faut y recourir d'abord;
 - le Canada devrait envisager de décentraliser le financement afin de permettre aux ONG d'établir leurs assises financières de manière plus efficace, compte tenu des besoins et de la disponibilité de ressources. Les fonds devraient être répartis en trois volets: aide d'urgence, développement et déminage. Compte tenu du coût élevé du déminage, notre pays devrait posséder sa propre réserve, de manière à ce que l'action dans ce domaine ne nuise pas à d'autres domaines de l'assistance humanitaire et d'urgence, ni aux mesures en faveur du développement.